



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NO. 683

Veillez prendre note que le règlement intitulé « **Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2025** » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Waterville le 2 décembre 2024 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Donné à Waterville, ce 4 décembre 2024.

Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière -trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 4 décembre 2024 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de décembre 2024.

Directrice générale et greffière-trésorière